

Commune de BASTIA (Haute-Corse)
SARL VILLANOVA, FOUQUET, Notaires associés à ZONZA (20144) SAINTE
LUCIE DE PORTO VECCHIO, Lieudit Poggiarelli, RT 10

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Laurent FOUQUET, notaire à ZONZA, le 21 juillet 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Monsieur Paul Dominique **CAPPURI**, en son vivant retraité, époux de Madame Colette Louise Gaby **PRAYET**, demeurant à BASTIA (20200) 8 rue Miot.
Né à TOULON (83000), le 31 juillet 1918.
Marié à la mairie de NICE (06000) le 13 janvier 1945 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à BASTIA (20200), le 5 juin 1993.

Concernant les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

IDENTIFICATION DES BIENS

DÉSIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé à **BASTIA (HAUTE-CORSE) 20200 8 Rue Miot** :
Élevé sur rez-de-chaussée de cinq étages et greniers au-dessus.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AM	169	RUE MIOT	00 ha 03 a 40 ca
AM	203	RUE MIOT	00 ha 00 a 41 ca

Total surface : 00 ha 03 a 81 ca

Le lot de copropriété suivant :

Lot numéro soixante-sept (67) :

Un grenier situé au 6ème étage à droite.
Et une quote-part indéterminée des parties communes générales.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis
Maître Jean-Laurent FOUQUET

Adresse mail de l'étude : scpvillanovafouquet@notaires.fr